

aujourd'hui, est que nous avons appris qu'il y a trois ans, un agent qui prétendait travailler aux Etats-Unis était en réalité tranquillement chez lui, et j'ai ajouté que je pouvois nommer un autre personnage actuellement à l'emploi de ce ministère, qui joue aujourd'hui le même truc. Je ne veux pas que le ministre cherche à faire croire à la Chambre que j'ignore entièrement les questions d'immigration, et j'espère qu'avant d'en avoir fini avec ce chapitre, il l'admettra que j'en connais quelque chose. Je lui tiens compte de ses efforts pour diminuer les dépenses, quant au nombre des employés, et j'espère qu'il persévéra dans cette voie. S'il y a un ministère dans lequel il est possible de faire une réduction considérable, c'est bien celui de l'Intérieur, surtout depuis qu'on y a joint le bureau d'immigration. Je crois que les dépenses de ce ministère pourraient être diminuées de moitié.

M. HAGGART : Vu qu'on s'est attaqué indirectement au ministère des Travaux publics et à celui des Chemins de fer, je profiterai de l'occasion pour répliquer quelques mots. L'honorable député de Bothwell (M. Mills) dit qu'il est impossible de se faire une idée comparative des dépenses de mon ministère, parce qu'en 1878, il était compris dans celui des Travaux publics. Il dit de plus que les dépenses actuelles du ministère des Chemins de fer dépassent les dépenses réunies du ministère des Travaux Publics et Chemins de fer d'alors. Voilà une assertion bien trompeuse, et l'honorable député qui est un ancien membre de cette Chambre, devrait connaître mieux et ne pas se permettre des avancées comme ceux-là. J'affirme que les dépenses se rapportant au service civil faites par le ministère, ici, même cette année où elles ont été plus considérables, sont moins élevées qu'en 1878. Il sait que tout ce que je demande pour le travail intérieur de mon ministère, cette année, est un crédit de \$50,000, et que je demande de plus un autre crédit de \$17,000 pour les services des employés surnuméraires.

Prétend-il que les dépenses du ministère dans les bureaux d'Ottawa, en 1878, ne s'élevaient pas à \$67,000? Ignore-t-il qu'en 1878, les dépenses faites dans les bureaux ici, étaient mises au compte des différents travaux en voie d'exécution dans les différentes parties du pays? Ce mode de comptabilité a été changé. Je n'ai pas les chiffres sous la main, mais je ne crains pas de dire que les dépenses de mon ministère sont moins élevées aujourd'hui qu'en 1878. Je ferai préparer un état et je le soumettrai à la Chambre, lorsque nous serons rendus au chapitre des canaux, et je démontrerai que ni en 1878, ni en aucun temps depuis son existence, ce ministère, dans les bureaux d'Ottawa, n'a été administré plus économiquement qu'à présent.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Lorsque nous serons rendus au ministère de l'honorable ministre, nous aurons les chiffres et nous pourrons les discuter. Mais si ma mémoire est fidèle, alors, ce ministère était réuni à celui des Travaux publics, et M. Mackenzie était engagé dans la construction du chemin de fer Intercolonial.

M. HAGGART : Pas du tout.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Oui, il l'était à cette époque. De plus, beaucoup d'autres matières qui faisaient alors partie de ce ministère n'en font

plus partie aujourd'hui. Le public jugera par lui-même, si des hommes qui exigent les services de 826 employés,—le chiffre exact—pour un travail qui était aussi bien fait, si non mieux, par 380 ou 390 en 1878, peuvent prétendre au titre de gouvernement économique. Il leur faut environ 500 employés permanents de plus pour faire le travail que nous faisons—quelque chose comme deux fois et demie de plus. Puisque le ministre de l'Intérieur paraît disposé à nous initier à ses méthodes économiques, j'aimerais savoir comment il réalise une économie, en accordant une pension de retraite de \$2,200 ou \$2,400 à M. Vankoughnet? D'après ce que je comprends, ce dernier n'a pas atteint l'âge de 60 ans, je crois qu'il a 57 ou 58 ans, et nous avons raison de croire qu'il est en pleine possession de toutes ses facultés. Il me paraît extraordinaire que le ministre ait démis ou forcé à résigner un employé qui est loin d'avoir 60 ans, augmentant par là de \$2,200 ou \$2,400 les dépenses du pays. Il me semble que l'occasion est bien choisie pour le ministre de fournir des explications sur le changement apporté par la démission de cet employé.

M. DALY : Il faut croire que l'honorable député n'était pas présent, l'autre jour, lorsque j'ai donné les chiffres pour prouver l'économie réalisée par la mise à la retraite de M. Vankoughnet. Je suppose que ce que l'honorable député veut savoir, c'est la raison de la mise à la retraite de M. Vankoughnet. La correspondance échangée entre M. Vankoughnet et moi a été produite, à la demande de l'honorable député de Bothwell, et elle parle par elle-même.

M. MILLS (Bothwell) : Est-elle imprimée à l'heure qu'il est?

M. DALY : Elle a été déposée sur le bureau de la Chambre. Elle consiste en une lettre de moi à M. Vankoughnet, et de la réponse d'un décret ministériel accordant une pension de retraite à M. Vankoughnet et d'un second décret lui accordant deux jours de salaire. Cette correspondance a été courte, mais très explicite. J'ai demandé à M. Vankoughnet de donner sa démission pour les raisons exposées dans ma lettre. Il a jugé à propos de ne pas la donner et par conséquent, il a été mis à la retraite. Pour moi, je n'ai pas le moindre doute que l'administration du ministère avec M. Vankoughnet comme chef n'avait pas été ce qu'elle aurait dû être. De plus, j'en suis venu à la conclusion que vu que la plus grande partie de l'ouvrage se rapporte aux Sauvages du Manitoba, du Nord-Ouest et de la Colombie Anglaise, il serait bon pour nous éviter la dépense encourue pour le maintien d'un bureau à Régina de placer à la tête du ministère un homme aussi versé que M. Reid dans la politique suivie par le gouvernement envers ces Sauvages. M. Reid occupait antérieurement le poste de commissaire des Affaires des Sauvages, et il était à l'emploi du ministère depuis 13 ans. Sa longue expérience dans le ministère, le fait qu'il avait agi comme assistant-commissaire pendant plusieurs années et comme commissaire pendant un grand nombre d'années, le fait d'avoir été le premier à appliquer la politique du gouvernement à l'égard des Affaires des Sauvages dans les Territoires du Nord-Ouest et le Manitoba, et d'avoir été mêlé à tous les principaux travaux de cette partie du pays, tout cela le rendait particulièrement apte à occuper cette position. Il a été amené ici, où il agit comme